



SIVOM DU LOUHANNAIS

COMpte-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BAILLET Pascale, BEY Sandra, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, DIMBERTON Marie, DUROUX Nadine, FRAPPET Martine, GRAPIN Annick, GUIGON Martine, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, POULARD Magalie, PUGEAUT Angéline, THEVENET Catherine, VINCEROT Béatrice, MM BARBOTTE Alain, BERNARD Eric, BESSON Stéphane, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BORNEL Daniel, BRAUD Benjamin, CABUT Jérôme, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COUCHOUX Eric, COULON Jean-François, DAVID Frédéric, DONGUY Roger, FARIA Xavier, FATET Alain, FONFREIDE Serge, GALOPIN Christophe, GELOT Jacques, GROS Stéphane, GUICHARD Christian, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MARICHY Patrick, MASSOT Denis, MERLIN Denis, PERNIN Philippe, PERRET Michel, PIRAT Daniel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TREFFOT Claude, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BLANCHARD Karine (POULARD Magalie), BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), FAUVEY Audrey (JAILLET Françoise), GROSS Stéphanie (DUROUX Nadine), MALOIS Jessica (COLIN Christelle), TISSERAND Patricia (CHASSERY Robert), MM CAMUS Denis (MOREL Martine), DE VECCHI Eric (JAEGER Claire), FERRIER Antoine (PUGEAUT Angéline), MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain), MOREY Pascal (GALOPIN Christophe), VADOT Anthony (BORNEL Daniel), VICCHIO Stéphane (THEVENET Catherine).

Excusés non représentés : Mmes DEJEAN-AGRON Marie, RODOT Nelly, MM BENARD Théo, DUBOIS Claude, GONTCHARENKO Alain, MALIN Jacky, PILLON Christophe, TABOURET Christophe.

Absents : Mmes BOISSOT Agnès, DA SILVA Mariana, GAUTHIER Sophie, GUILLOT Jennifer, MALAISE Laure, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, BEY Pascal, CAUZARD Philippe, COLIN Jean-François, COLIN David, FERRE Jérémy, GAUTHIER Bernard, MORAND Johan, REBOULET Jean Michel, VIVANT Jérôme, WITMANS Matthijs.

Délégués en exercice : 96. - Présents : 58 - excusés ayant donné pouvoir : 13 (71 votants) - excusés : 8 - absents : 17.

Assistait à la réunion : Madame Juliette Thibaud, chargé de prévention communication et Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Convocation du 14 juin 2024.

Début de séance à 18 H 50.

L'ordre du jour est le suivant :

A) SIVOM

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2024
- 2) Approbation du rapport annuel 2023
- 3) Admission en non-valeur et créances éteintes
- 4) Accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole

B) SIREN

- 5) Convention avec la communauté de communes Bresse Saône
- 6) Modification du tableau des effectifs
- 7) Convention de groupement pour l'achat de bacs "hors foyer" - Projet CITEO.
- 8) Autorisation de lancer un marché pour le remplacement du compacteur
- 9) Point sur le projet de péréquation pour les transports vers le SMET
- 10) Présentation de maquette de "journal du SIVOM" pour la communication

C) SPANC

- 11) Questions diverses

A) SIVOM :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2024 :

Monsieur le président donne connaissance du compte-rendu de l'assemblée du 27 février 2024.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

- 2) Approbation du rapport annuel 2023 :

Vu les articles L2224-5, D2224-5, D2224-1 du code des collectivités territoriales (CGCT) concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et des services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères ;

Vu le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

Vu l'annexe XIII aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3 du CGCT

Vu l'annexe VI du CGCT créé par Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 concernant le rapport annuel sur le service public de l'assainissement non collectif,

Vu l'article L1411-13 concernant la diffusion de ces rapports annuels,

M. le Président donne connaissance du rapport d'activité annuel de 2023 pour les activités déchets et assainissement non collectif.

Le SIVOM tente de maîtriser ses coûts tout en essayant d'améliorer le service global de gestion des déchets notamment avec l'extension de consignes de tri, la conteneurisation, et l'augmentation du nombre de collectes séparées en déchèterie.

La structure et la répartition des dépenses restent sensiblement les mêmes sur les 15 dernières années.

Le comité syndical décide à l'unanimité de valider le rapport annuel tel que présenté.

- 3) Admission en non-valeur et créances éteintes :

Suite aux relances réalisées par le trésor public concernant certaines factures impayées de 2017 à 2023 il s'avère qu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas recouvrables. Aussi est-il nécessaire d'admettre ces créances en créances éteintes et en non-valeur afin d'apurer les comptes du SIRED et du SPANC, les sommes correspondantes étant prévues au budget.

SIRED :

Non valeurs TTC : 32 304.16 €

Créances éteintes TTC : 4 397.56 €

SPANC :

Non valeurs TTC : 1 922,71 €

Créances éteintes TTC : 0 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver les admissions en non-valeur et créances éteintes telles que présentées ci-dessus.

- 4) Accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole :

Le SIVOM a reçu de la part de Mme Emmanuelle Paccaud une offre de collaboration bénévole au service compostage du SIVOM. Cette personne possède des compétences et de l'expérience dans les domaines du compostage, elle est "guide composteur" formée par le CNFPT. Elle propose de réaliser, dans ce domaine, toutes tâches utiles au service et en particulier de réaliser les missions suivantes :

1- Participer à l'installation de placettes de compostage collectif.

2- Participer à la formation des usagers.

3- Assurer le suivi et l'entretien des sites de compostage collectif.

Compte tenu des conditions actuelles d'organisation et de fonctionnement du service, des moyens en personnel dont il dispose, des actions et/ou projets en cours et ceux à mettre en œuvre avec la mise en place de la collecte séparée des biodéchets et la mise en œuvre de placette de compostage collectif, la collaboration bénévole de Mme Paccaud serait grandement utile au service.

Elle pourrait effectuer, au sein du service compostage les missions énumérées plus haut.

Pour l'exécution de ces missions, l'ensemble des moyens matériels nécessaires à leur exécution

serait mis à sa disposition et elle serait placée sous l'autorité hiérarchique de M Mazoyer, maître composteur du SIVOM.

La collaboration bénévole pourrait se réaliser sur juillet et aout 2024.

Le contrat d'assurance du SIVOM garantie bien les risques liés à la collaboration bénévole d'un tiers aux missions des services publics syndicaux.

Il est par conséquent proposé d'accepter l'offre de collaboration bénévole de Mme Paccaud et de formaliser cette collaboration par la conclusion d'une convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de collaboration bénévole de Mme Paccaud pour la réalisation des missions sus énumérées au sein du service compostage et durant la période susmentionnée ;
- D'approuver la convention annexée à la présente délibération qui précise les conditions et les modalités de la collaboration bénévole et d'autoriser M. le président à la signer ;
- D'autoriser M. le président à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

B) SIRED

- 5) Convention avec la communauté de communes Bresse Saône :

Monsieur le président expose que la Communauté de Communes Bresse et Saône souhaite conventionner avec le SIVOM pour la collecte de deux foyers limitrophes selon les termes de la convention jointe

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer cette convention.

- 6) Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Président expose que comme annoncé, la mise en œuvre du compostage de proximité nécessite l'embauche d'un deuxième agent au service prévention du SIVOM.

Il demande l'autorisation de créer un poste d'agent technique destiné à être pourvu à terme par un maître composteur.

Par ailleurs, un adjoint technique de deuxième classe partant en disponibilité pour reprise d'entreprise, il est souhaitable de transformer un poste d'adjoint technique de deuxième classe en poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ces modifications.

- 7) Convention de groupement pour l'achat de bacs "hors foyer" - Projet CITEO :

Monsieur le président expose que dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo en matière de déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors Foyer le SIVOM peut coordonner un groupement d'achat afin d'avoir une uniformité d'équipement sur l'ensemble du territoire et des prix avantageux pour tous.

Il propose de conventionner selon le modèle joint en annexe.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer la convention présentée en annexe avec les communes volontaires.

- 8) Autorisation de lancer un marché pour le remplacement du compacteur :

Monsieur le président expose que le compacteur du SIVOM doit être remplacé après 20 ans de bons et loyaux services. Ce remplacement devient urgent et il serait prudent de la prévoir pour le début 2025, juste après validation du budget. Monsieur le président souhaiterait être autorisé à lancer la consultation dès cet été, passer commande en fin d'année afin que les travaux puissent commencer mi 2025.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le président à lancer la consultation et à passer le marché de manière anticipée. La somme nécessaire sera connue précisément avant le budget 2025 et sera inscrite à ce budget.

- 9) Point sur le projet de péréquation pour les transports vers le SMET :

Monsieur le président fait le point sur les différentes rencontres effectuées sur le sujet.

- 10) Présentation de maquette de "journal du SIVOM" pour la communication :

Madame Thibaud présente une proposition de maquette pour le "Journal du SIVOM".

C) SPANC

- 11) Questions diverses :

- Monsieur le Président fait le point sur le chantier de pose des panneaux photovoltaïques au SIVOM qui devrait être achevé la semaine prochaine.

- Monsieur Gros présente rapidement l'avancée des travaux du centre de tri de Torcy qui sera prêt dans les délais prévus, c'est à dire pour début octobre.

- Monsieur le Président fait le point sur le projet de réaménagement de la déchèterie de Cuiseaux. Les plans sont présentés. L'enveloppe dépassera la prévision initiale et les consultations pour les travaux devraient être prochainement mises en ligne.

- Monsieur le Président fait un point sur l'obligation de retrait de biodéchets de la poubelle d'ordures ménagères résiduelle. La mise en œuvre de placettes de compostage supplémentaires dans les zones à forte densité de population pourrait permettre de satisfaire aux obligations du SIVOM sans avoir recours à des solutions plus coûteuses et moins respectueuses de l'environnement.

Monsieur le Président après avoir regretté l'abandon du dossier par les pouvoirs publics et l'incapacité à la justice de faire son travail, explique qu'il avait quitté la présidence du SGBRB en espérant que la situation avec l'ALCG puisse se normaliser. Il constate que malheureusement rien n'a évolué, que l'association ALCG ne représente pas de plus-value pour le SIVOM et qu'il faudra sans doute avoir de nouveau recours à la justice en espérant que cela aboutisse enfin.

Mme Larue évoque un problème lors de la remise d'un composteur. Une réponse sera apportée après que Monsieur le président ait pris connaissance de tous les éléments du dossier.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Président du SIVOM
Christian CLERC.

